



HWEHWEMUDUA

ISSN-L: 3080-1621

ISSN-P: 3080-1613

REVUE HWEHWEMUDUA

Revue des Lettres, Sciences Humaines et Sociales



Université Peleforo GON COULIBALY
UFR Sciences Sociales
Korhogo - Côte d'Ivoire

www.hwehwemudua.net



revue.hwehwemudua@gmail.com

REVUE DES LETTRES, SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

HWEHWEMUDUA



Vol.2, N°2, Octobre 2025

Site : <https://www.hwehwemudua.net>

Courriel : revue.hwehwemudua@gmail.com

Université Peleforo GON COULIBALY

UFR Sciences Sociales

BP 1328 Korhogo

ISSN-L 3080-1621 // ISSN-P 3080-1613

COMITÉ ÉDITORIAL

Directeur scientifique :

KOUASSI Kouakou Siméon, Professeur Titulaire d'Archéologie, Université Polytechnique de San-Pedro, Côte d'Ivoire

Directeur de publication :

KOUAKOU N'dri Laurent, Maître de Conférences d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Rédacteur en Chef :

N'GORAN Kouadio Adolphe, Maître-Assistant d'Histoire, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire

Secrétaire d'édition :

KOUAME N'founoum Parfait Sidoine, Maître-Assistant d'Histoire, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire

Secrétaire adjoint d'édition :

KOFFI Amani, Assistant d'Histoire, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire

Trésorier :

ATCHIE Amon Guy Serge, Maître-Assistant d'Histoire, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire

Webmaster :

KOUAKOU Kouadio Sanguen

COMITÉ SCIENTIFIQUE

ALLOKO N'guessan Jérôme, Directeur de recherches de Géographie, Université Felix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire.

ALLOU Kouamé René, Professeur Titulaire d'Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

ASSANVO Amoikon Dyhie, Maître de Conférences de Linguistique, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

BAHA Bi Youzan Daniel, Professeur Titulaire de Sociologie, Université Felix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

BAMBA Mamadou, Professeur Titulaire d'Histoire, Université Alassane Ouattara de Bouaké, Côte d'Ivoire

BATCHANA Essohanam, Professeur Titulaire d'Histoire, Université de Lomé, Togo

BEKOIN Raphael Tanoh, Professeur Titulaire d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire.

BIRBA Noaga, Maître de Conférences d'Archéologie, Université Norbert Zongo, Burkina-Faso

BROU Cho Julie Eunice, Maître de Conférences d'Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

FAYE Ousseynou, Professeur Titulaire d'Histoire, Université Cheick Anta Diop, Sénégal

GAYIBOR Théodore Nicoué Lodjou, Professeur Titulaire d'Histoire, Université de Lomé, Togo

GOLE Koffi Antoine, Professeur Titulaire d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

GOMGNIMBOU Moustapha, Directeur de recherches d'Histoire, Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CNRST), Burkina-Faso

KOFFIE-BIKPO Céline, Professeur Titulaire de Géographie, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

KONE Issiaka, Professeur Titulaire de Sociologie, Université Jean Lorougnon Guédé, Côte d'Ivoire

KONIN Severin, Professeur Titulaire d'Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

KOUADIO N'Guessan Jérémie, Professeur Titulaire de Linguistique, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

KOUAKOU N'dri Laurent, Maître de Conférences d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

KOUAME Aka, Professeur Titulaire d'Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

KOUASSI Kouakou Siméon, Professeur Titulaire d'Archéologie, Université Polytechnique de San-Pedro, Côte d'Ivoire

KOUASSI N'Goran François, Directeur de recherches de Sociologie, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

KOUDOU Dogbo, Maître de Conférences de Géographie, Université Péléforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire

LATTE Egue Jean Michel, Professeur Titulaire d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire.

MIAN Newson Kassy Mathieu Assanvo, Maître de Conférences d'Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

NENKAM Chamberlain, Maître de Conférences d'Histoire, Université de Yaoundé, Cameroun

OUATTARA Tiona, Directeur de recherches d'Histoire, Université Felix Houphouët-Boigny - Côte d'Ivoire

SANGARE Abass Souleymane, Professeur Titulaire d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

SILUE Pébanagnanan David, Maître de Conférences de Géographie, Université Peleforo GON COULIBALY

SINAN Adama, Maître de Conférences de Sociologie, Université Peleforo GON COULIBALY

SOHI Blesson, Maître de Conférences d'Histoire, Université Felix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

SOTINDJO Dossa Sébastien, Professeur Titulaire d'Histoire, Université d'Abomey-Calavi, Bénin

COMITÉ DE LECTURE

AGUIE Yhattey Hervé Thierry, Maître-Assistant d'Histoire, Université Peleforo GON COULIBALY

ANGOUA Adjé Séverin, Maître de Conférences d'Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

AYEMOU Kadjomou Ferdinand, Maître-Assistant d'Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

BAKAYOKO Yaya, Maître-Assistant d'Histoire, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire

BAMBA Fatoumata, Maître-Assistant d'Histoire, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire

BANGALI N'goran Gédéon, Maître de Conférences d'Histoire, Université Lorougnon Guédé, Côte d'Ivoire

BOUHO Gnionté Armel, Assistant d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

COULIBALY Kassoum, Maître-Assistant de Philosophie, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire

COULIBALY Moussa, Maître-Assistant de Géographie, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire

COULIBALY Wayarga, Assistant d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

COULIBALY Yalamoussa, Assistant d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

DJAMALA Kouadio Alexandre, Assistant d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

GOULEDEHI Kinva Via Jean Alda, Assistant d'Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

KABA Brahima, Maître-Assistant d'Histoire, Université Julius Nyerere de Kankan, Guinée

KABORE Adama, Assistant d'Histoire, Université Norbert Zongo, Burkina-Faso

KANE Métou, Maître-Assistant de Lettres Modernes, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

KAZIO Didjè Jacques, Assistant d'Archéologie, Université de Bondoukou, Côte d'Ivoire

KEWO Zana, Maître-Assistant d'Histoire, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire

KONE Bassoma, Maître-Assistant de Géographie, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire

KONE Diloman, Assistant de Lettres Modernes, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

KONE Kapiéfolo Julien, Maître-Assistant de Géographie, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire

KONE Kpassigué Gilbert, Maître-Assistant d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

LAGO Blé Angelin, Maître-Assistant d'Histoire, Université Jean Lorougnon Guédé, Côte d'Ivoire

LOUKOU Yao Serges Bonaventure, Maître-Assistant d'Archéologie, Université cheikh Anta Diop, Sénégal

MENE Yao Fabrice-Alain. Davy, Maître-Assistant d'Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

OKOU Kouakou Norbert, Maître-Assistant de Sociologie, Université Felix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

OUATTARA Brahim, Maître-Assistant d'Histoire, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire

OUATTARA Lancina, Assistant de Lettres Modernes, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

OUEDRAOGO Serges Noël, Maître-Assistant d'Histoire, Université Norbert Zongo, Burkina-Faso

SEKA Jean-Baptiste, Maître de Conférences d'Histoire, Université Jean Lorougnon Guédé, Côte d'Ivoire

SIDIBE Nohan, Maître-Assistant d'Histoire, Université Polytechnique de San-Pedro, Côte d'Ivoire

TOURE Gninin Aicha, Maître-Assistant d'Archéologie, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

TRAORE Bakary, Assistant de Lettres Modernes, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

VIDO Arthur, Maître de Conférences d'Histoire, Université d'Abomey-Calavi, Bénin

YAO Akpolè Daniel, Maître-Assistant de Philosophie, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire

YEO Mamadou, Maître-Assistant d'Histoire, Université Polytechnique de San-Pedro, Côte d'Ivoire

ZADOU Zidy Armand Didier, Maître de Conférences d'Anthropologie, Université Jean Lorougnon Guédé, Côte d'Ivoire

SOMMAIRE

- 1- **AUTOCHTONIE, ALLOCHTONIE ET ALLOGENIE DANS LE PROCESSUS DE CERTIFICATION DES TERRES RURALES A BOSSEMATIE ET EDOUKOUKRO (SOUS-PREFECTURE D'ABENGOUROU/COTE D'IVOIRE)**, Pascal Adjéi TANO & Joseph Adou TANO.....1-17
- 2- **ANALYSE DE CONFLIT POUR LE PARTAGE DES EAUX DU LAC TCHAD ET DE LA KOMADOUGOU YOBE DANS LA REGION DE DIFFA, ABBA Aboukar TCHELLOU,**.....18-29
- 3- **RATIONALISATION DU COMMERCE ET POLITIQUE D'IVOIRISATION EN COTE D'IVOIRE : RÔLE, ACTIONS ET DISSOLUTION DE LA SOCIETE D'ORGANISATION DU PROGRAMME D'ACTION COMMERCIALE (DISTRIPAC), 1973-1980**, Amoi Dogbé Justin KONAN.....30-45
- 4- **HISTOIRE ET FONCTIONS DU KOKO DONDA DANS LA VILLE DE BOBO-DIOULASSO AU BURKINA FASO (1957- années 2000)**, Rahmate OUEDRAOGO, Boubacar SAMBARÉ & Adama TOMÉ.....46-58
- 5- **LE ROLE DE LA FEMME DANS LA RELIGION ROMAINE DU HAUT-EMPIRE**, Alain Francis NGOMBE.....59-73
- 6- **LA SÉDUCTION FÉMININE EN GRÈCE ANCIENNE À L'ÉPOQUE CLASSIQUE SELON LE THÉÂTRE ANCIEN D'ARISTOPHANE ET EURIPIDE**, BOUSSOU Koffi Arcel,.....74-86
- 7- **LE CHOIX DU CONJOINT CHEZ LES JEUNES BAMILEKES DE L'OUEST-CAMEROUN : ENTRE RUPTURE GENERATIONNELLE ET RECOMPOSITION DES NORMES MATRIMONIALES**, Trésor FOBASSO GUEDJO & Serge DJOMBISSIE.....87-98
- 8- **LA CÔTE D'IVOIRE DE FÉLIX HOUPHOUËT BOIGNY ET LES «DEUX CHINE» : UNE DIPLOMATIE ENTRE IDÉOLOGIE ET PRAGMATISME (1960-1993)**, Bobo Clarisse BOHUI.....99-109
- 9- **ANALYSE SOCIOLOGIQUE DU TABAGISME EN MILIEU SCOLAIRE BURKINABE : ÉTUDE DE CAS CHEZ LES ÉLÈVES DU LYCÉE HÉMA FADOUAH GNIAMBIA DE BANFORA, BURKINA FASO, BLAHIMA KONATÉ & ISSAKA KABORÉ**.....110-122
- 10- **HISTOIRE DE LA CULTURE DE L'ANANAS DANS LA COMMUNE DE KINDIA : POLITIQUES, PRATIQUES, ACTEURS ET ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT LOCAL (1958-2023)**, Fodé Bangaly KEITA.....123-136
- 11- **JOSÉ LUIS RODRÍGUEZ ZAPATERO: UN MODELE DE MASCULINITE POSITIVE EN Espagne**, Amenan Valérie KOUASSI Epse KONIN.....137-151

12- LE RYTHME ET SES CONFIGURATIONS ORALES DANS <i>LE CHANT DE KORAFOLA</i> DE MACAIRE ETTY, Ismaël KONÉ.....	152-167
13- LES REPRÉSENTATIONS SOCIALES DE L'AMOUR DE L'ARGENT CHEZ LES FEMMES IVOIRIENNES EN MILIEU URBAIN : ANALYSE DES STÉRÉOTYPES ET DE LA STIGMATISATION A TRAVERS LA COMMUNICATION SOCIALE, KOUAMÉ-KONATÉ Aya Carelle Prisca.....	168-182
14- LA PAROISSE DE MINLABA, UN PATRIMOINE HÉRITÉ DU PROTECTORAT ALLEMAND AU CAMEROUN, Luc Bertrand ONDOBO.....	183-196
15- L'IA ET LE RÈGNE DES OPINIONS EN AFRIQUE : QUELS ENJEUX POLITIQUES ?, Baba Hamed OUATTARA.....	197-211
16- ANACARDE, CACAO, CAFÉ ET COTON : DYNAMIQUES CROISÉES ET MUTATIONS AGRICOLES EN CÔTE D'IVOIRE DE 1960 À 2013, Salifou OUATTARA.....	212-226
17- LA CHEFFERIE POLITIQUE EN PAYS <i>NUNI</i> : ÉMERGENCE, ÉVOLUTION ET ORGANISATION, Hyacinthe Wendlarima OUÉDRAOGO.....	227-244
18- THE TRANSLATION OF “SI” INTO ENGLISH: BETWEEN “IF” AND “WHETHER”, Bamoussa Jaurès Raphaël OUATTARA.....	245-256
19- VALENTIN-YVES MUDIMBE ET LA QUESTION DE LA REHABILITATION DE L'HOMME NOIR A PARTIR DE L'ENDOGENISATION DES SAVOIRS, HONBA Théodore.....	257-269
20- IMPACT DE L'ÉCONOMIE PORTUAIRE SUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE DES RÉGIONS DE L'INTÉRIEURS : CAS DE LA SOUS-PRÉFECTURE DE KORHOGO, TOURE Noun Nadine Vanessa, LEKI Akissi Vanessa & YRO Koulai Hervé.....	270-280

**RATIONALISATION DU COMMERCE ET POLITIQUE D'IVOIRISATION EN
CÔTE D'IVOIRE : RÔLE, ACTIONS ET DISSOLUTION DE LA SOCIÉTÉ
D'ORGANISATION DU PROGRAMME D'ACTION COMMERCIALE
(DISTRIPAC), 1973-1980**

Amoi Dogbé Justin KONAN

Département d'Histoire

Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan, Côte d'Ivoire)

amoidogbejustin@gmail.com

Résumé

La commercialisation des marchandises en Côte d'Ivoire avant le 07 Août 1960, date de son indépendance et dans les années 1960 a été l'œuvre des commerçants privés jusqu'aux années 1970. Au début de la décennie soixante-dix, l'Etat ivoirien après une étude approfondie sur le secteur de la distribution des produits vivriers et marchandises générales, a constaté que l'activité commerciale est confrontée à de nombreuses difficultés. Ainsi, il, a décidé de mettre en place un Programme d'Action Commerciale (PAC) afin de réorganiser le secteur de la distribution. C'est dans ce contexte que fut créée en 1973, la société dénommée DISTRIPAC. C'est une société étatique qui devrait procéder à la gestion et la réorganisation de la distribution de marchandises générales destinées à la consommation des ménages. Ces actions ont été couronnées de succès. Cependant, l'on a enregistré des échecs consécutifs aux problèmes qui existaient au sein de la société. Ces problèmes ont, entraîné sa dissolution par l'Etat ivoirien en 1980.

Mots clés : DISTRIPAC, organisation, commercialisation, bilan, dissolution.

**RATIONALIZATION OF TRADE AND IVOIRISATION POLICY IN IVORY
COAST: ROLE, ACTIONS AND DISSOLUTION OF THE COMMERCIAL ACTION
PROGRAM ORGANIZATION COMPANY (DISTRIPAC), 1973-1980**

Abstract

The marketing of goods in Côte d'Ivoire before August 7, 1960, the date of its independence and in the 1960s was the work of private traders until the 1970s. At the beginning of the seventies, the Ivorian State, after an in-depth study on the food and general merchandise distribution sector, noted that commercial activity was facing many difficulties. Thus, it decided to set up a Commercial Action Program (PAC) in order to reorganize the distribution sector. It was in this context that the company called DISTRIPAC was created in 1973. It is a state-owned company that should manage and reorganize the distribution of general merchandise intended for household consumption. These actions were successful. However, there were failures resulting from the problems that existed within the company. These problems led to its dissolution by the Ivorian state in 1980.

Keywords: DISTRIPAC, organization, marketing, balance sheet, dissolution.

Introduction

En Côte d'Ivoire, le secteur de la distribution des produits sur le marché intérieur a été dominé par le secteur privé, tant avant que durant la première décennie de l'indépendance. Le libéralisme économique prôné par le gouvernement ivoirien a permis à des commerçants ainsi qu'à des sociétés privées d'assurer la commercialisation des produits¹.

Dans une perspective d'économie libérale, les autorités ivoiriennes ne sont pas intervenues de façon significative dans le secteur de la distribution ; ainsi, il fut longtemps d'usage de faire confiance aux mécanismes spontanés du marché pour le développement du secteur tertiaire et celui de la distribution (J. Dutheil de la ROCHERE, 1976, p.375).

Cependant, dix ans après l'indépendance, c'est-à-dire au début des années 1970, l'Etat a décidé de reformer le commerce. En fait, le secteur de la distribution était confronté à de nombreuses difficultés. Les pouvoirs publics ont mis en place le PAC (Programme d'Action Commerciale) au début des années 1970. Le gouvernement s'est rendu compte que les difficultés auxquelles était confronté le secteur de la distribution, pouvaient porter atteinte à l'économie nationale (A. KONAN, 2020, p.172). Afin de garantir la réussite du PAC, le gouvernement a créé des structures étatiques. Parmi celles-ci, figure, la Société d'Organisation du Programme d'Action Commerciale (DISTRIPAC) créée le 10 juillet 1973.

Il s'agit d'une société publique chargée de rationaliser la distribution de marchandises générales destinées à la consommation des ménages (AGRIPAC, 1978, p.18). Créée en 1973, DISTRIPAC a été dissoute en 1980, soit sept ans après sa création. Cette étude s'interroge donc sur la problématique suivante :

Quel a été le rôle de la société DISTRIPAC dans la réorganisation de la distribution des marchandises générales en Côte d'Ivoire entre 1973 et 1980 ?

L'objectif de cette étude est de présenter la société DISTRIPAC, analyser ses actions en matière de réorganisation du commerce des marchandises générales. Il s'agit aussi d'analyser les résultats de ses actions et les circonstances de sa dissolution.

Pour mener à bien cette étude, nous avons eu recours à une bibliographie composée de quelques ouvrages, documents de la société AGRIPAC, du ministère de l'Economie, du Plan et des Finances et d'articles scientifiques sur la question. Ces documents nous ont permis d'avoir des renseignements sur le contexte de la création de DISTRIPAC, ses actions pour la

¹ Il s'agit des marchandises générales

réorganisation du commerce et leurs résultats. Nous avons procédé à la confrontation et recoupement des différentes informations tirées des documents consultés. Ce qui a permis de bâtir notre réflexion autour de deux principaux axes. Le premier porte sur le contexte de création de la société DISTRIPAC et ses actions; le second analyse le bilan de ses actions et sa dissolution.

1. DISTRIPAC : Contexte de création et actions

À l'orée des années soixante-dix, le gouvernement ivoirien, après avoir analysé le système commercial en Côte d'Ivoire, a décidé de le réorganiser. En effet, le secteur de la distribution était confronté à de nombreuses difficultés. Les pouvoirs publics ont donc résolu de le rationaliser. Cette initiative s'inscrivait dans un vaste Programme d'Action Commerciale (PAC). Dans le cadre de ce PAC, DISTRIPAC, une structure publique fut créée pour la gestion et la réforme de la distribution des marchandises générales destinées aux ménages.

1-1. Contexte de création de la société DISTRIPAC

La première décennie de l'indépendance de la Côte d'Ivoire est marquée par une large ouverture vers l'extérieur au niveau économique. En effet, nouvellement indépendante, la Côte d'Ivoire ne disposait pas d'infrastructures économiques importantes. Ces infrastructures économiques étaient à un stade embryonnaire. En outre, la Côte d'Ivoire ne possédait ni de cadres en nombre suffisant pour assurer toutes les fonctions administratives, ni des ressources financières, et encore moins les capitaux privés nationaux (J. F. KOMENAN, 2013, p.68).

Face à un tel constat, les autorités ivoiriennes ont adopté une attitude prudente et avisée. Celle-ci consistait, non pas à mettre de côté systématiquement les étrangers qui contrôlaient à la fois le système éducatif, la formation, le commerce ainsi que toute la production économique, mais progressivement et prudemment à les relayer par les compétences (J. F. KOMENAN, 2013, p.68). Il y a lieu de rappeler aussi que le libéralisme économique prôné par les pouvoirs publics les contraignait à laisser libre cours à des directions étrangères.

Le gouvernement ivoirien est parti du principe qu'une économie qui se veut baser sur le développement des échanges extérieurs et sur une technologie moderne ne peut se payer le luxe de remplacer les directions étrangères par des cadres locaux tant que ceux-ci ne sont pas à même d'assurer une gestion efficace » (A. K. KOUAME, 2009, p.235).

Cependant, le début des années 1970 marqua un léger revirement, comme le souligne (T. R. BEKON, 2015, p.144). Ce léger changement se traduit en grande partie par des réformes

initiées dans le domaine commercial à travers le PAC. Il convient de souligner que la politique d'ivoirisation du commerce a été l'un des objectifs visés par les pouvoirs publics dans le cadre de ces réformes relatives à l'activité commerciale au niveau intérieur.

Pour gérer l'ensemble des activités du PAC, l'Etat a créé le 10 juillet 1973, une société chargée de la gestion et de la rationalisation des magasins PAC. La société DISTRIPAC est une société dont les statuts² étaient régulièrement enregistrés et publiés (AGRIPAC, 1977, p.18). Elle était une société à capital variable de 401 millions de francs CFA et dotée d'une durée statutaire de quatre-vingt-dix-neuf ans (J. DUTHEIL de la ROCHERE, 1973, p.373). Ce capital avait été en grande partie apporté par la Caisse de Péréquation des Prix des Produits et Marchandises de Grande Consommation³. Elle avait de nombreux objectifs à atteindre. Il s'agissait pour elle de :

- organiser et de rationaliser la distribution des marchandises générales destinées à la consommation des ménages ;
- d'effectuer en général des actions relatives au développement et à l'amélioration du commerce ;
- fournir aux commerçants PAC, les marchandises et denrées qui étaient destinées à la vente ainsi que l'équipement nécessaire à l'exercice de la fonction.

DISTRIPAC était également une société à participation financière publique. Elle était soumise aux règles de gestion et de contrôles fixées par la loi du 22 novembre 1970. Aussi, les commerçants de la chaîne PAC devaient progressivement devenir actionnaires de DISTRIPAC. Ainsi, ils devraient se substituer à la Caisse de Péréquation des Prix des Produits et Marchandises de Grande Consommation à laquelle ils rachèteraient des actions.

Il est important de rappeler qu'avant la création de DISTRIPAC, il existait un comité de gestion. Ce comité a été créé dans l'enceinte du Ministère des Finances. Il a été rattaché en 1974 au Ministère du commerce après sa fondation. C'est un comité doté de moyens matériels pour un vaste programme d'action commerciale. Il comprenait du personnel fixe, du personnel itinérant, et des délégués régionaux. Il avait aussi des dotations budgétaires ainsi que des revenus propres sous formes de ristournes et subventions diverses.

C'est un comité dont la composition est largement interministérielle et associait des représentants extérieurs à l'administration (Chambre de commerce, association de petites et

² Les statuts constituent les règles sociales, fiscales et juridiques de l'entreprise.

³ C'est une caisse créée à l'intérieur du Ministère des Finances par décret n° 71-169 du 25 Mars 1971 (JOCI, 1971, p.513) placée à partir de 1974 sous la tutelle du Ministère du Commerce.

moyennes entreprises). Au début de la réforme, ce comité de coordination fut davantage qu'un simple organe consultatif. Il assumait toutes les missions opérationnelles de mise en place et de contrôle du PAC jusqu'à la création de DISTRIPAC qui a pris la relève (J. DUTHEIL de la ROCHERE, 1973, p.368).

1-2- Les actions de DISTRIPAC pour la réorganisation du commerce

DISTRIPAC avait pour but principal la rationalisation de la distribution des marchandises générales destinées à la consommation des ménages (AGRIPAC, 1974, p.5). Pour ce faire, elle effectuait des actions relatives au développement et à l'amélioration de l'activité commerciale. Par ailleurs, elle était chargée de fournir aux commerçants PAC, les marchandises et denrées destinées à la vente. Elle devrait aussi leur fournir l'équipement nécessaire à l'exercice de leurs activités. Ces commerçants PAC étaient formés par l'Ecole de Commerce et de Gestion (ECG).

En effet, les autorités ont jugé nécessaire de créer une école de commerce pour la réussite du PAC. Il s'agissait d'une école dont le rôle était d'assurer la formation des agents de distribution d'après Ministère du Commerce (1974, p.35). Traditionnellement, il revenait à la Chambre de Commerce, par ses conseils et ses appuis, d'assurer la formation des commerçants. Mais, l'intervention de cette chambre consulaire ne pouvait suffire à la formation des cadres commerciaux. C'est pour cette raison que fut créée l'ECG sous l'impulsion de M. Coulibaly FATAGOMA⁴. Elle était chargée d'assurer la formation aux techniques modernes de distribution et de concourir à toute action tendant à la promotion du commerce ivoirien.

Le Journal Officiel de la Côte d'Ivoire (JOI, 1970, p. 1778) rapporte que l'ECG a vu le jour par arrêté n° 2627 du Ministère des Affaires Economiques et Financières le 09 Octobre 1970. A l'origine, il ne s'agissait pas d'un établissement public autonome, mais simplement d'un service spécialisé. Ce fut un établissement placé sous la tutelle du Comité de Coordination PAC. Ce comité nomme le directeur de l'Ecole, approuve les programmes et les méthodes, ainsi que le budget. L'ECG a été transformée en une association déclarée d'utilité publique en 1974 par décret 74-745 du 03 Décembre 1974. Ainsi, elle ne constituait pas une école privée, mais une association placée sous la tutelle du Ministère du commerce.

Ses activités s'adressaient à l'ensemble des travailleurs du secteur commercial, aux personnels des services administratifs et commerciaux. Elles s'adressaient aussi aux jeunes

⁴ M. Coulibaly FATAGOMA fut le directeur général de l'ECG en 1970

soucieux d'acquérir une formation commerciale plus complète. A cet effet, l'ECG organisait deux types de formations continues. Nous avons les séminaires « inter-entreprises organisés à l'initiative de l'établissement avec un programme préétabli et des séminaires « entreprises » au programme structuré à la demande de chaque employeur sollicitant les services de l'ECG Ministère du Commerce (1974, p.35.)

Il convient de souligner que l'ECG et DISTRIPAC travaillaient en symbiose surtout quand il s'agissait de recruter et de former des personnes désireuses de s'orienter vers l'activité commerciale. Il existait deux systèmes de recrutement selon les deux sociétés majeures de la réforme des circuits d'approvisionnement des marchandises. Il s'agit des sociétés DISTRIPAC et AGRIPAC. Pour DISTRIPAC, l'ECG sélectionnait des candidats en vue de leur formation quand elle lui en faisait la demande. Le recrutement exigé par DISTRIPAC se faisait par l'intermédiaire de tests psychotechniques ; ce qui permettait d'évaluer les aptitudes des candidats. A cet effet, l'ECG essaye de cerner les qualités propres du candidat. Ce dernier subissait différents tests d'une rapidité remarquable en calcul, de méthode, d'intelligence pratique, d'expression verbale, et de raisonnement.

Ces tests étaient complétés par un entretien individuel avec les candidats. De plus, un barème très strict avait été élaboré par les psychologues de l'Ecole permettant une sélection objective des candidats (MINISTÈRE DU COMMERCE, 1974, p.35). Ce barème résultait de l'étalonnage effectué sur une population comparable à celle testée c'est-à-dire, composée de jeunes ivoiriens de même niveau culturel et scolaire (BEPC ou BAC, selon le cas). Il convient de mentionner que lors des séminaires de recyclage, l'ECG effectuait une étude auprès des commerçants déjà installés. Cette étude permettait de dégager le profil du commerçant PAC donnant les meilleurs résultats en magasin.

Elle avait permis également d'affiner les critères de sélection au profil dégagé, c'est-à-dire, bon en calcul, intelligence, sens pratique, capacité de raisonnement, contact humain et facilité d'expression. C'est donc en fonction de ces critères que les tests ont été choisis. Ainsi, le nombre de candidats avait permis d'étalonner divers tests mesurant différentes aptitudes, et pour chacune de disposer de plusieurs épreuves. En plus de la collaboration avec l'ECG en vue du recrutement et de l'encadrement des commerçants, DISTRIPAC assurait la gestion administrative et financière des magasins exploités dans le cadre du PAC. Elle créait et exploitait des établissements de commercialisation (Echui AKA, 1973, p.255).

1-3- La fusion de DISTRIPAC et AGRIPAC pour un PAC réussi

Il est à noter que DISTRIPAC a été fusionnée avec la société AGRIPAC⁵ par le décret n° 79-25 du 10 janvier 1979 selon JORCI n°06 du 1^{er} février 1979, p.269. La fusion des deux a donné naissance à une nouvelle entité dénommée Société du Programme d'Action Commerciale. Cette société a défini l'objet du PAC. Son objet social consistait à mettre en œuvre les orientations fixées par le gouvernement dans le domaine du commerce. Le JORCI n° 06 du 1^{er} février 1979 précise qu'il s'agit entre autres :

- de sélectionner, former et assister des commerçants ivoiriens indépendants et les aider à créer une chaîne particulière pour asseoir et renforcer la présence des nationaux dans le secteur commercial, à tous les niveaux de la distribution ;
- d'assister les producteurs de produits vivriers alimentaires de base comme l'igname et la banane plantain sur le plan commercial ;
- d'encadrer et d'assister tous les opérateurs en vue de l'organisation d'un système de collecte et de mise sur le marché des produits alimentaires de base ;
- de gérer directement mais à titre temporaire, tout réseau ou entreprise de distribution dans la mesure où cette gestion vise à la formation et à la création de commerçants ivoiriens ;
- d'effectuer ou de faire effectuer toutes opérations d'aménagement, d'équipement, de gestion se rapportant à la réalisation de tout programme commercial, et d'une façon générale au développement et à l'amélioration du commerce et de la distribution ;
- d'engager et contracter avec toutes personnes morales, publiques et privées et toutes personnes physiques, dans les limites de l'objet social des présents statuts ;
- de fournir ou faire fournir en gros, en totalité ou en partie, aux commerçants affiliés à la société PAC, les marchandises et denrées destinées à la revente à leur clientèle et l'équipement nécessaire à l'exercice de leur fonction ;
- d'assurer la gestion administrative et financière des magasins PAC et de fournir aux commerçants qui les exploitent toute l'assistance nécessaire ;
- d'effectuer ou faire effectuer toutes études économiques, techniques ou commerciales, nécessaires à la bonne réalisation du PAC ;

⁵ AGRIPAC a vu le jour le 25 Mai 1972 sous la forme de société d'économie mixte. Sa création devrait pouvoir apporter une amélioration immédiate dans la distribution des produits vivriers. Elle devrait participer à une réorganisation de l'ensemble des activités agro-alimentaires en Côte d'Ivoire. Son capital s'élevait à un montant de 600 millions CFA et était reparti entre l'Etat (34%), la Société Nationale de Financement (SONAFI) (60%) et les Chambres consulaires (6%).

- d'organiser, de coordonner et de financer toutes les actions de publicité ou d'actions promotionnelles collectives concernant la société PAC, d'en défendre la marque et l'image ;

Il convient d'ajouter à ce qui précède que la société avait pour capital 1 001 000 000 F CFA. Son siège social était fixé à Abidjan. Il pouvait être transféré en tout autre lieu par simple décision du conseil d'administration. Il est essentiellement composé de huit membres qui se présentent comme suit :

- un représentant de la Présidence de la République ;
- deux représentants du Ministère du Commerce dont le président directeur général ;
- deux représentants du Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan ;
- un représentant du Ministère de l'Agriculture ;
- un représentant de la Chambre de Commerce ;
- un représentant de la Chambre d'Agriculture. Tous ces membres sont nommés pour trois ans, à l'expiration desquels leur mandat est renouvelable. Ils peuvent être remplacés d'office en cours de mandat par l'autorité qui les a désignés. Le tableau suivant permet une meilleure lisibilité des missions assignées aux sociétés AGRIPAC, DISTRIPAC et la Société du Programme d'Action Commerciale.

Tableau n°1 : Comparaison entre les missions des sociétés AGRIPAC, DISTRIPAC et la Société du Programme d'Action Commerciale.

SOCIETES	AGRIPAC	DISTRIPAC	SOCIETE DU PROGRAMME D'ACTION COMMERCIALE
MISSIONS	- L'élaboration d'un projet d'organisation, d'implantation et de financement d'un réseau de halles et de marchés en Côte d'Ivoire ; - Assurer des fonctions de	- La rationalisation de la distribution des marchandises générales destinées à la consommation des ménages ; - Fournir aux commerçants PAC les marchandises ;	- Sélectionner, former et assister des commerçants ivoiriens ; - Assister les producteurs de produits vivriers ; - Assurer la gestion administrative et financière des

	grossiste-distributeur de produits vivriers à Abidjan et à l'intérieur du pays.	- Assurer la gestion administrative et financière des magasins exploités dans le cadre du PAC.	magasins PAC et de fournir aux commerçants qui les exploitent toute l'assistance nécessaire.
--	---	--	--

Source : Tableau réalisé à partir des informations tirées de J. DUTHEIL de la ROCHERE (1976, pp. 370-375) et de AGRIPAC (1977, p.18).

Le tableau fait un récapitulatif des différentes missions assignées aux sociétés AGRIPAC, DISTRIPAC et la Société du Programme d'Action Commerciale qui est née après leur fusion. On remarque que DISTRIPAC qui fait l'objet de cette étude, avait pour principal objectif, la réorganisation du système de distribution des marchandises générales destinées à la consommation des ménages. Par ailleurs, elle assurait la gestion administrative et financière des magasins exploités dans le cadre du PAC. Après sa fusion à AGRIPAC, la Société DISTRIPAC devenue Société du Programme d'Action Commerciale, a continué à œuvrer pour la réorganisation du commerce. La question demeure toutefois de savoir si cette société a pu atteindre les objectifs qui lui étaient assignés ? La rubrique qui suit nous donne des éléments de réponse.

2-Bilan des actions de DISTRIPAC et les raisons de sa dissolution

Les actions entreprises par la société DISTRIPAC ont été en grande partie couronnées de succès. Cependant, les problèmes rencontrés par cette dernière ont contribué à sa dissolution en 1980.

2-1- Les succès au niveau de la politique d'ivoirisation

Pour les autorités ivoiriennes, la réussite de la rationalisation du commerce devrait passer en grande partie par une ivoirisation de ce secteur. Le programme de réforme entrepris par DISTRIPAC a été en partie marqué par la volonté des Ivoiriens d'entrer dans l'univers du commerce moderne. Les nombreux magasins d'approvisionnement répartis sur l'ensemble du territoire étaient occupés par un nombre important de nationaux. Ce programme a permis à de nombreux Ivoiriens d'avoir une fonction afin de satisfaire leurs besoins tant personnels que familiaux.

L'ivoirisation du secteur a enregistré des avancées significatives à l'issue des actions menées par DISTRIPAC. En effet, quelques années après la réforme, les deux tiers des personnes travaillant dans le secteur de la distribution en Côte d'Ivoire furent des Ivoiriens. La proportion de cadres ivoiriens a particulièrement connu une augmentation (G. LORY, 1981, p.83). En 1976, le nombre d'Ivoiriens dans ce secteur était de 17 %. En 1980, on a enregistré, 21,7% d'Ivoiriens du nombre total de distributeurs de marchandises générales. Ceux-ci ont réalisé un chiffre d'affaires global de 12 milliards.

Il est à noter que cette politique d'ivoirisation a contribué à une avancée significative dans la résolution du problème de l'emploi des jeunes nationaux. Elle a apporté une contribution remarquable au problème de débouchés qui se posait aux Ivoiriens alphabétisés. Les actions menées par les autorités ivoiriennes par l'entremise de DISTRIPAC ont permis à de nombreux Ivoiriens de s'aventurer dans l'action commerciale. La plupart des Ivoiriens ne rejetaient plus l'activité commerciale et y apportaient même du dynamisme dès lors qu'ils se sentaient encadrés (J. DUTHEIL de la ROCHERE, 1973, p.374). L'intervention des Ivoiriens dans cette réforme du commerce s'inscrivait à plusieurs niveaux : Certains exerçaient des fonctions de direction et d'autres d'encadrement. Ils contribuaient également à la bonne organisation des circuits de distribution. De 1974 à 1975, il y avait vingt-neuf cadres chargés de la réorganisation du secteur de l'approvisionnement. Il convient de préciser que cette politique d'ivoirisation sous l'impulsion de DISTRIPAC a eu un coût comme le présente le tableau suivant :

Tableau n° 2 : Les coûts de l'ivoirisation 1976-1980 (en millions de C.FA)

Moyens	Montant d'investissement
Fonds de rachat des actifs	3000
Fonds de bourse de création d'entreprises et complément de fonds propres	1000
TOTAL	4000

Source : Ministère du plan, *Plan quinquennal de développement économique et social de la Côte d'Ivoire 1976-1980*, Abidjan, volume I, p.30, cité par Jean-Félix Houphouët KOMENAN, *Op.Cit.*, p.71.

Précisons que ces coûts sont estimatifs et élevés. Cela traduit la volonté des pouvoirs publics, par l'entremise de DISTRIPAC, d'atteindre les objectifs fixés en matière d'ivoirisation. Le but des autorités était de créer un environnement des affaires favorables en leur permettant d'avoir des capitaux afin de pouvoir les investir dans leurs propres affaires (J. F. KOMENAN, 2013, p.68). Pour les autorités publiques, il ne fallait pas détourner totalement l'attention des

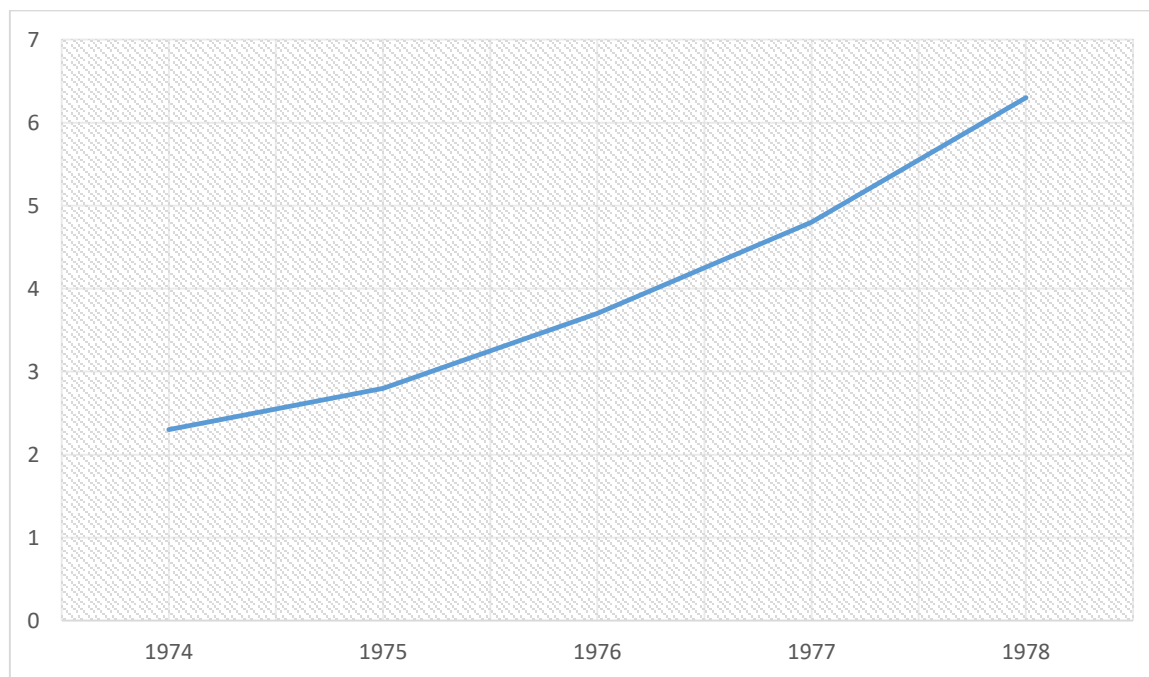
Ivoiriens des fonctions administratives, mais allier charges administratives et créations d'entreprises privées dont le secteur commercial est un élément indispensable.

2-2-Impact positif des actions de DISTRIPAC sur la distribution intérieure

L'organisation du commerce par l'intermédiaire de DISTRIPAC a eu un impact positif sur le commerce intérieur. Le PAC a apporté une contribution importante au problème des débouchés rencontrés par les nationaux. La politique d'ivoirisation a été à la base de l'incitation des Ivoiriens à manifester un intérêt croissant pour l'activité commerciale. La figure suivante montre l'évolution des investissements privés ivoiriens dans le commerce intérieur après la création de DISTRIPAC.

Figure n°1 : Evolution des investissements ivoiriens dans le commerce intérieur après la création de DISTRIPAC.

Unité : (en milliards CFA).



Source : Graphique réalisé à partir des informations tirées d'Antoine KOUAME KRA (2008, p.243).

La figure met en évidence l'évolution des investissements ivoiriens dans le commerce intérieur après la création de DISTRIPAC pour la gestion du PAC. La courbe est ascendante. Cela signifie que les Ivoiriens ont beaucoup investi dans le négoce après la réforme dont DISTRIPAC fut la pierre angulaire. De 2 milliards 166 millions 4 ans après la mise en place du PAC c'est-à-dire en 1974, les investissements sont passés à 6 milliards 314 millions en 1978.

Ces données attestent que la distribution a été l'une des activités préférées des Ivoiriens dans la décennie soixante-dix. Cela a été suscité par la politique de formation des commerçants par l'ECG et l'uniformité des prix prônés par DISTRIPAC. Corrélativement, l'activité commerciale a participé à l'amélioration des conditions de vie des Ivoiriens devenus commerçants après la mise en place du PAC. En effet, la participation de ces nationaux à l'activité commerciale, leur a permis d'avoir des ressources notables. Les gains réalisés leur ont permis de faire des achats de première nécessité et de pouvoir s'offrir le gîte et le couvert ((A. KONAN, 2020, p.244).

2-3 Les facteurs de la dissolution de DISTRIPAC

Des raisons internes et externes expliquent la dissolution de DISTRIPAC en 1980.

2-3-1 Les causes internes de la dissolution de DISTRIPAC

Durant toute la période de fonctionnement du PAC, des difficultés ont existé au sein de DISTRIPAC. Pierre DEBRUCHARD ⁶ affirmait que les deux sociétés DISTRIPAC et AGRIPAC se concurrençaient au détriment d'une bonne gestion. Elles rencontraient des difficultés financières liées à leur organisation et à leurs charges. DISTRIPAC avait une administration lourde composée de nombreux agents qui se livraient à la gabegie financière et à des détournements de fonds. Elle comptait également des fonctionnaires qui avaient des salaires très élevés (Sylvie BREDELOUP, 1993, p.80).

DISTRIPAC devrait mettre en place des équipements onéreux et sophistiqués qui nécessitent des opérations d'entretien énormes. C'était en effet un système moderne ayant pour but de rationaliser le marché intérieur avec des structures lourdes et devant supporter des charges de fonctionnement. Cela engendrait des charges financières considérables pour l'Etat. La société DISTRIPAC a donc constitué un gouffre financier pour les autorités gouvernementales compte tenu de son équipement moderne et de son organisation assez lourde. À l'instar des sociétés d'Etat (SODE) dont le personnel se livrait à la mauvaise gestion, DISTRIPAC, considérée comme l'équivalent des SODE dans le secteur commercial s'est livrée aussi à cette pratique A.K. KOUAME (2008, p.262) révèle que les sociétés d'Etat se caractérisaient par :

⁶ Pierre DEBRUCHARD fut le président du conseil d'administration du PAC en 1979.

Salaires, avantages de toutes natures, d'autant plus juteux qu'ils étaient fixés par les bénéficiaires eux-mêmes..., gabegie, inflation d'emplois de complaisance, ont longtemps caractérisé la gestion des sociétés d'Etat. Dotés de pleins pouvoirs...les directeurs négociaient sur le marché financier des emprunts qui, pour l'essentiel, étaient investis dans les appartements luxueux à Neuilly, à Cannes ou ailleurs (A.K. KOUAME, 2008, p.262).

Les problèmes de gestion de DISTRIPAC ont conduit à sa liquidation par décision présidentielle prise en Conseil National du 12 juin 1980. Les décisions reposaient sur l'idée que le rôle de l'État devrait être désormais de « faire faire et non de faire » (A. K. KRA, 2008, p.262). La volonté était donc de mettre l'accent sur l'encadrement. Le désengagement de l'État des circuits publics de distribution devenait ainsi une réalité et le commerce pouvait être libéralisé.

2-3-2 Les causes externes de la dissolution de DISTRIPAC

A partir de la fin des années 1970, la Côte d'Ivoire fait face à des difficultés économiques sans précédent. Cela est dû à la conjoncture économique internationale. A cet effet, Pascal ARNAUD (1984, p.69) disait ceci :

La hausse des taux d'intérêt nominaux combinée à la désinflation se traduit pour le tiers monde par un bond des taux d'intérêt réel de 20 % entre 1978-1979...La baisse des cours des matières premières a entraîné une diminution des revenus d'exportation très grave qui hypothèque la capacité de supporter la charge de la dette.

Dans la même optique, L.E.SETTIE (2014, pp. 43-44) soutient que « *la fin des années 1970 ont été caractérisées par un déséquilibre financier intérieur et par une crise économique généralisée* » Cette crise était en grande partie liée à l'effondrement des cours du café et du cacao. Les effets de ce fait sur les recettes ont été dramatiques sur l'économie ivoirienne (MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN, 1981, pp.237-238). Selon L.E.SETTIE (2014, pp. 43-44), tout cela a engendré en grande partie le déséquilibre financier auquel il faut ajouter au niveau de l'Etat :

- la politique d'emprunts et d'investissement publics malgré la conjoncture difficile du moment ;
- le transfert massif des fonds des travailleurs et des investisseurs étrangers ;
- une inflation galopante de l'ordre de 16 % de 1975 aux années 1980 ;
- l'augmentation ;
- le déséquilibre financier latent couvert par la politique d'emprunts.

Comme conséquence, les possibilités d'action de l'Etat en faveur des sociétés publiques en général et en particulier DISTRIPAC ont été amoindries. Il convient de retenir que les problèmes internes de DISTRIPAC associés aux difficultés économiques que connaissait l'Etat ivoirien, ont conduit à sa dissolution en 1980.

Conclusion

La Côte d'Ivoire a opté pour le libéralisme économique après son accession à l'indépendance le 07 août 1960. Ce choix a conduit l'Etat ivoirien à la libéralisation de l'activité commerciale. La distribution des marchandises générales a donc été pendant longtemps un domaine réservé au secteur privé. Cependant, au début de la décennie soixante-dix, après un examen approfondi du commerce intérieur, les pouvoirs publics ont décidé de le rationaliser. Dans ce contexte, la société étatique DISTRIPAC a été créée. Elle devrait œuvrer pour une bonne gestion du PAC et une meilleure distribution des marchandises générales. Sa création remonte à 1973. Elle a entrepris diverses actions visant l'organisation du commerce intérieur, lesquelles ont rencontré un certain succès. Elle a contribué à l'évolution du système commercial, une réussite de la politique d'ivoirisation du commerce. Toutefois, des problèmes internes et les difficultés économiques de la Côte d'Ivoire, ont conduit à sa dissolution en 1980 par décision des autorités gouvernementales.

Vu l'importance de l'activité commerciale pour tout pays, les autorités politiques auraient dû mener des actions concrètes pour mettre fin aux problèmes que connaissait DISTRIPAC. L'Etat aurait dû s'assurer de la bonne gestion de ladite société chargée de la rationalisation du commerce. Cela aurait contribué à l'organisation véritable du commerce et favorisé une meilleure activité commerciale. Ce qui aurait considérablement participé à l'essor économique de la Côte d'Ivoire. Car, nous pensons comme ADAM SMITH⁷ que le commerce et le développement sont liés.

⁷ ADAM SMITH est un philosophe et économiste écossais des Lumières, né en 1723 et mort en 1790. Pour lui, le commerce est un facteur essentiel, voire indispensable au développement économique d'un pays. Il a proposé à la fin du XVIIIème siècle, un modèle d'échange international où tous les pays concernés accroissaient leur richesse.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

AGRIPAC, 1974, *Halles d'Abidjan : Rapport et impératifs*, Abidjan, Agripac, p. 5.

AGRIPAC, 1974, *Halles et marchés de Côte d'Ivoire tome 4*, Abidjan, Agripac, p. 10.

AGRIPAC, 1977, *Programme d'orientation*, Abidjan, Agripac, p. 18.

AGRIPAC, 1971, *Réforme de la distribution des produits agricoles et alimentaires : Halles en Côte d'Ivoire*, Abidjan, Agripac, p. 13

AKA Echui, 1993, *Le transport des produits vivriers en Côte d'Ivoire: enjeux et stratégies pour le développement*, Paris, Ecole Normale des Ponts et Chaussées, thèse pour le doctorat de troisième cycle, p.35.

ARNAUD Pascal, 1984, *La dette du tiers monde*, Paris, La Découverte, p.69.

BREDELOUP Sylvie, 1993, *AGRIPAC et ses lendemains au pays de la banane plantain, Côte d'Ivoire, tiré de: politiques agricoles et initiations locales: adversaires ou partenaires*, Paris, Orstom, p. 80.

DUTEIL de la ROCHERE Jacqueline, 1976, *L'Etat et le développement économique de la Côte d'Ivoire*, Paris, A. Pedon, pp. 373-375.

JOCI, 1970, p.1778

KOMENAN Jean Félix, 2013, *L'Etat et les petites et moyennes entreprises en Côte d'Ivoire de 1960 à 1995*, Thèse de doctorat unique en Histoire économique, Abidjan, UFHP, p.68.

KONAN Amoi Dogbé Justin, 2020, *Les Circuits de distribution du commerce en Côte d'Ivoire de 1960 à 1980 : le cas de quelques produits importé et locaux*, Thèse de doctorat unique d'Histoire contemporaine, Abidjan, Université de Cocody, p.172.

KRA Kouamé Antoine, 2009, *Etat et politique de développement socio-économique en Côte d'Ivoire: de la primauté au dépérissement du rôle étatique (1959-1999)*, Thèse de doctorat unique d'Histoire contemporaine, Abidjan, Université de Cocody, p.235.

LORY Georges, 1988, *Introduction à l'économie ivoirienne*, Abidjan, Société Africaine, p.83.

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN, 1981, *La Côte d'Ivoire en Chiffres 1980-1981*, Paris, Société Africaine, pp.237-238.

MINISTERE DU COMMERCE DE CÔTE D'IVOIRE, 1983, *Le commerce*, Abidjan, Revue officielle du ministère du commerce, p.35.

SETTIE Louis Edouard, 2014, *L'Etat et l'économie en Côte d'Ivoire 1960-2005*, Abidjan, s.e, pp.43-44.